

L'ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES ACCESSIBLE À TOU-TE-S !

GUIDE À L'USAGE
DES ASSOCIATIONS
POUR L'ACCUEIL
ET LA PARTICIPATION
DES PERSONNES
HANDICAPÉES



 île de France



SOMMAIRE

POURQUOI CE GUIDE ? 4

**ÉTAPE 1
LES PRÉ-REQUIS :
COMPRENDRE LA SITUATION
DES PERSONNES HANDICAPÉES ! 6**

—
Qu'est-ce que le handicap ? 7

—
Mieux connaître les principaux handicaps 8

—
Rappel de la législation, la loi de 2005 12

—
Quelques exemples
des contraintes vécues au quotidien 14

—
Prendre en compte les revendications
des femmes handicapées
dans les plaidoyers
des associations féministes 18

**ÉTAPE 2
L'ACCESSIBILITÉ :
PASSER À L'ACTION 22**

—
Qu'est-ce que l'accessibilité ? 23

—
Passer à l'action : quelle méthodologie
pour se rendre accessible ? 27

—
Fiches pratiques 30

—
Les possibilités de financements 46

—
Ressources pour aller plus loin 47

—
Les principales associations
représentant les personnes
handicapées et de leurs familles 52

REMERCIEMENTS 55

ÉDITO

Le Centre Hubertine Auclert réunit à ce jour plus de 80 associations engagées dans le combat pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Parmi ses membres, l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) agit quotidiennement pour que les femmes en situation de handicap puissent vivre leur vie de citoyennes, sans restrictions.

Le combat pour l'égalité concerne toutes les femmes et tous les hommes, dans leur diversité. Les femmes handicapées vivent des discriminations multiples, et toutes les structures associatives doivent en tenir compte. C'est pourquoi dès 2011, l'association FDFA a proposé au Centre Hubertine Auclert de travailler collectivement sur cette question. Le Centre Hubertine Auclert s'est alors engagé à mener un travail sur la participation des femmes en situation de handicap dans les associations féministes en Ile-de-France. Toutes les associations membres ont été invitées à se réunir régulièrement, pendant un an, au sein d'un groupe de travail "féminisme et handicap" animé par le Centre Hubertine Auclert et l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir. Ce groupe de travail a ainsi effectué un recensement des obstacles rencontrés par les femmes handicapées dans leur vie quotidienne et citoyenne, et a produit des solutions pour les dépasser.

Le Guide à l'usage des associations pour l'accueil et la participation des personnes handicapées est le résultat de ce travail collectif. À travers des fiches pratiques et un éclairage pédagogique sur les situations de handicaps, il accompagnera toutes les associations dans leurs démarches pour une accessibilité sans faille.

Saisissez-vous de cet outil, afin que la diversité des personnes handicapées soit source de richesse pour toutes et tous !

.....

Djénéba Keita

Présidente
du Centre Hubertine Auclert

Maudy Piot

Présidente de Femmes pour le Dire,
Femmes pour Agir

POURQUOI CE GUIDE ?

Les femmes handicapées subissent à la fois la domination masculine et les discriminations liées aux situations

de handicap. Parce que les discriminations se cumulent, trouver un emploi, participer à la vie publique, lutter contre les violences... devient plus difficile encore.

Or, les aides proposées par les associations féministes ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées. Comment ainsi bénéficier de l'appui fourni par des numéros d'urgence ou une plateforme d'écoute téléphonique, lorsque l'on est une femme violentée... et sourde ?

Autre difficulté, les plaidoyers développés par les associations pour faire reculer les inégalités femmes-hommes ne prennent pas toujours en compte les difficultés spécifiques rencontrées par les femmes en situation de handicap. Enfin, l'implication bénévole des personnes en situation de handicap au sein des associations féministes se heurte elle aussi à de nombreux obstacles.

Partant du constat de la trop faible prise en compte des femmes handicapées dans les associations féministes, ce guide a été construit pour favoriser leur participation.

Plus largement, ce guide s'adresse à toute structure, féministe ou non, souhaitant accueillir les personnes en situation de handicap dans leur organisation et dans leurs actions.

– En France, environ 10% des femmes sont touchées par une limitation fonctionnelle absolue (définie comme le fait de ne pouvoir accomplir une activité fonctionnelle, comme lever le bras, voir ou entendre par exemple).¹

Pour les associations féministes, ne pas être en capacité de les accueillir, c'est avant tout fermer la porte à 10% des femmes qui pourraient avoir besoin de leur soutien ou bénéficier de leurs actions. Mais c'est également se priver d'élargir le cercle de ses militant-e-s, de s'appuyer sur de nouvelles énergies, et d'être plus efficaces dans leurs actions.

Faire toute leur place aux personnes en situation de handicap, en tant que bénéficiaires, adhérentes ou membres actives, constitue à la fois un enjeu féministe, citoyen et de droits humains.

Pour parvenir à ce résultat, il est indispensable de prendre conscience des obstacles qui s'opposent à la participation des personnes handicapées au sein des associations. En effet, la faible prise en compte des personnes en situation de handicap dans les associations, comme dans l'ensemble de la société, s'explique avant tout par la méconnaissance de leurs problématiques spécifiques.

Chaque individu possède des capacités différentes, mais alors que cette diversité devrait être une force, elle est bien souvent ignorée.

Pire, elle les marginalise... Des astuces simples permettent pourtant de faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap : transcrire et imprimer quelques flyers en braille n'est pas aussi coûteux qu'on pourrait le croire, afficher des informations en pictogrammes favorise l'accès pour tou-te-s : personnes atteintes de déficience intellectuelle, personnes ayant des difficultés avec la langue française...

**Divisé en deux parties,
ce guide se veut didactique et concret.**

– EN GUISE DE PREMIÈRE ÉTAPE,

il propose de mieux connaître les différentes formes de handicaps pour mesurer les tâches à accomplir et battre en brèche les idées reçues.

• *Qu'est-ce qu'être handicapé-e ?*

• *Quelles sont les situations engendrées par les différents types de handicaps ?*

• *Que dit la loi ?*

• *Quelles sont les réalités de la vie quotidienne des femmes handicapées ?*

• *À la fin de la première partie, un focus sur des problématiques spécifiques rencontrées par les femmes en situation de handicap permettra aux associations de mieux comprendre les discriminations vécues.*

– LA SECONDE ÉTAPE

est consacrée aux solutions d'accessibilité (tant des structures elles-mêmes que de leurs actions évènementielles) avec des fiches pratiques, des conseils et des exemples de solutions déjà mises en place.

Rapport Conditions
de vie et santé
des personnes
handicapées,
Exploitation
régionale de
l'enquête Handicap-
Santé-Ménages
2008, Organisation
Régionale
de la Santé-Ile
de France

ÉTAPE 1 / LES PRÉ-REQUIS

COMPRENDRE LA SITUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES !

Qu'est-ce que le handicap ?

Que recouvrent les appellations “le handicap”, “les situations de handicap” ou “les handicaps” ?

Le terme handicap provient de la contraction de l'expression anglaise *hand in the cap* signifiant “main dans le chapeau”. Cette expression désignait le tirage au sort qui s'effectuait dans un chapeau pour attribuer des désavantages aux meilleurs chevaux des courses hippiques. L'expression vient donc du monde sportif qui désigne le désavantage imposé à un concurrent pour équilibrer les probabilités de victoires². Le sens du terme a évolué, il s'est introduit dans le langage courant et désigne pourtant toujours un désavantage, lié à l'addition de deux éléments :

HANDICAP =

UN ÉLÉMENT RELEVANT DE LA SITUATION DE LA PERSONNE

UN ÉLÉMENT RELEVANT DE L'ENVIRONNEMENT

En effet, le handicap peut être défini comme l'addition d'“incapacités” (ou de capacités différentes), facteurs personnels liés à une maladie, à un accident, à une déficience, et de barrières liées à l'environnement (social, physique, culturel). C'est cette combinaison qui aboutit à une situation de handicap. La terminologie “situation de handicap”, comparée à “handicap” permet de souligner le rôle de l'environnement. Cependant, elle n'est pas utilisée systématiquement, parce qu'elle est parfois considérée comme redondante, ou comme un euphémisme.

Il existe autant de situations de handicap différentes que de personnes handicapées. Quelques exemples de cette diversité :

À la naissance : naître avec une maladie qui paralyse une partie du corps.
Après un accident : se réveiller à l'hôpital en ayant perdu l'usage de ses jambes et/ou une partie de ses capacités intellectuelles.

2
La Gazette
Santé Social,
guide pratique
Handicap et
Accessibilité, 2010

À cause d'une maladie : certaines maladies peuvent être présentes très tôt mais ne se développer que tardivement. Le diabète peut par exemple faire "perdre la vue", petit à petit, et entraîner une situation de cécité.

De manière temporaire : lorsque l'on perd momentanément l'usage d'un membre suite à une fracture, par exemple. On se rend alors compte des difficultés pour circuler, utiliser les transports, des ressources en énergie que chaque déplacement nécessite, etc.

Mieux connaître les principaux handicaps

Selon les sources, on estime à environ 10 à 18% la part de personnes handicapées dans le monde³. En France, environ 15% de la population est touchée par un handicap⁴. Les formes de handicaps sont très diverses.

LES HANDICAPS SENSORIELS

/ Les handicaps auditifs

— sont multiples. On peut distinguer la surdit  *l g re*, qui touche beaucoup de personnes, parfois sans qu'elles ne le r alisent. La surdit  *s v re*, elle, signifie que l'on entend mal ou tr s mal. La surdit  *profonde*, enfin, signifie que l'on n'entend pas du tout. Parmi les personnes sourdes, certaines personnes s'expriment en *LSF* (langue des signes fran aise). Parmi celles-l , certaines parlent (tr s bien, bien ou un peu), d'autres pas du tout. On peut  tre sourd-e et bilingue : communiquer aussi bien en langue des signes qu'en fran ais oral.

— L'utilisation de l' crit est possible avec certaines personnes. Cependant, le passage par le fran ais  crit peut  tre compliqu  car, tr s souvent, les enfants sourds n'ont pas suivi un cursus scolaire leur permettant d'apprendre le fran ais dans de bonnes conditions. Certaines personnes comprennent leurs interlocuteurs ou interlocutrices gr ce   la lecture labiale : elles ont d velopp  une capacit    lire sur les l vres qui n cessite n anmoins pour

3 Selon l'enqu te sur la sant  dans le monde de l'Organisation Mondiale de la Sant , 15,6% de personnes  g es de 15 ans et plus vivent avec un handicap.

4 Rapport *Conditions de vie et sant  des personnes handicap es*, ORS-Ile de France

l'interlocuteur-riche de bien articuler, ne pas parler trop vite et les regarder.

Les handicaps auditifs peuvent  tre en partie compens s par l'utilisation de proth ses. Cependant, les appareils auditifs ne sont pas efficaces dans tous les contextes et s'av rent parfois paradoxalement plus... handicapants qu'efficaces (bruits parasites g nants, communication par t l phone difficile...).

Interagir avec une personne touch e par un handicap auditif implique donc obligatoirement de demander   cette personne quel mode de communication lui convient le mieux !

/ Les handicaps li s   la vue

recouper principalement la *malvoyance*, touchant les *personnes perdant la vue*, et la *c cit *, qui atteint les *personnes aveugles*.  tre malvoyant-e, ou "perdant la vue", cela signifie que l'on per oit plus ou moins bien l'environnement visuel. On peut voir les personnes autour de soi, percevoir des formes, des ombres, des contrastes, mais ne pas pouvoir lire un texte par exemple.  tre aveugle, c'est ne pas voir gr ce   ses yeux. L'espace peut  tre per u par les autres sens, par les corps, et par la sensibilit    l'environnement. Les cannes, les chiens-guides et les personnes aidantes permettent aussi de se rep rer dans l'espace et de se d placer de fa on plus confortable. L' criture en Braille permet aux personnes aveugles de lire. L' criture en caract res agrandis ou les documents informatiques (avec possibilit  de zoomer) permettent un meilleur confort de lecture aux personnes malvoyantes.

La prise en compte de ce handicap implique, par exemple, le fait de signaler qui on est lorsque l'on s'adresse   une personne aveugle. Si elle ne reconna t pas notre voix, elle n'a aucun autre moyen de savoir qui lui parle.

Attention cependant,   ne pas infantiliser les personnes concern es : ce n'est pas parce que les personnes aveugles ne per oivent pas le monde visuel qu'elles ont perdu leurs capacit s   interagir, communiquer, ou encore faire des choix (sur l'endroit o  s'asseoir pendant une r union par exemple).

LES HANDICAPS MOTEURS

Ils d signent les atteintes du corps et de l'appareil locomoteur : des malformations, des *difficult s de d placement* ou de mouvement. Ces handicaps peuvent avoir pour origine une maladie, un accident... Lorsque l'on parle de personnes   mobilit  r duite et de handicaps physiques, cela va bien au-del  des seules situations impliquant un fauteuil roulant : certaines malformations ou maladies des os, des muscles, des nerfs, sont peu visibles mais contraignantes : douleurs, besoin de recevoir des soins, difficult s dans les d placements... *Elles doivent  tre prises en compte par l'entourage afin d'engendrer le moins de difficult s possibles.*

À titre d'exemple, l'hémiplégie peut survenir à la suite d'un coma ou d'une méningite. Elle se manifeste par la paralysie d'une ou plusieurs parties du corps, d'un seul côté. Ce handicap peut prendre de **multiples formes** . Certaines personnes hémiplégiques ont des difficultés de coordination des mouvements, des muscles relâchés, et rencontrent des difficultés pour marcher. L'hémiplégie s'accompagne parfois de troubles cognitifs, troubles de la mémoire, de la concentration. Les personnes hémiplégiques sont handicapées physiquement, sans pour autant toujours avoir besoin d'un fauteuil roulant. Leur handicap est parfois peu visible.

LES HANDICAPS "MENTAUX"

Ce que l'on appelle communément les handicaps mentaux désigne en fait trois types de handicaps très différents.

Les handicaps mentaux ou intellectuels, stricto sensu, sont la conséquence d'une déficience intellectuelle et se traduisent par des difficultés de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, etc⁴. Des malformations congénitales ou des anomalies génétiques peuvent en être à l'origine, c'est le cas chez les personnes atteintes de trisomie 21. Ces handicaps peuvent également survenir suite à une maladie, comme la méningite chez les bébés, ou à un accident (traumatisme crânien, AVC).

Les handicaps cognitifs, sont liés à des troubles de la mémoire, de l'attention, des fonctions exécutives, de la lecture (dyslexie) et du langage, de la coordination des mouvements (dyspraxie), qui entraînent un désavantage social.

Les handicaps psychiques, supposent des troubles du comportement, de l'humeur, de la conscience, et se traduisent par des limitations de participation à la vie sociale⁵. La bipolarité ou la schizophrénie constituent ainsi des handicaps psychiques.

Il faut ajouter à ces types de déficiences la situation des **personnes poly-handicapées**, c'est-à-dire celles qui conjuguent une déficience motrice avec une déficience intellectuelle.

Les **personnes plurihandicapées** sont touchées par plusieurs handicaps : un handicap auquel s'ajoutent ce que l'on appelle des "handicaps associés" (troubles cognitifs en plus d'une déficience motrice par exemple).

Comprendre le handicap, c'est avant tout être attentif et à l'écoute : demander aux personnes quelles sont leurs contraintes, les modes de communication qui leur conviennent le mieux, et s'y adapter.

4
Définition de l'UNAPEI, première fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles

5
Qu'est-ce que le handicap psychique ? Handipole

650 mls
de personnes
en situation de handicap
dans le monde



50 mls
de personnes
en situation de handicap
en Europe



8 mls
de personnes
(soit 13,4 % de la population française) déclarent une ou plusieurs déficiences motrices

4 mls
de personnes déficientes mentales en France

Source :
Gazette Santé Social,
Guide pratique
Handicap et
Accessibilité,
2010



3,1 mls
de personnes déficientes auditives en France

4 mls
de personnes déficientes visuelles en France

RAPPEL DE LA LÉGISLATION

la loi de 2005

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

a été promulguée le 11 février 2005 (Journal officiel du 12/02/2005). Elle est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975.

Les premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap :

“Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.”

Le principe d'accessibilité pour tou-te-s, quel que soit le handicap, est réaffirmé. Les établissements recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi.

Selon l'article R 123-2 du Code de la construction et de l'habitation, *“constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel.”*

Il existe plusieurs catégories et types d'établissements recevant du public (appelés ERP). La notion d'ERP a été définie initialement pour les règles de sécurité contre les incendies. Les règles en matière d'accessibilité diffèrent selon les ERP.

Le guide du représentant des personnes handicapées dans les commissions d'accessibilité réalisé par la FNATH, association des handicapés de la vie⁸, apporte des informations qui pourront

vous aider à déterminer la catégorie de votre structure, et donc vos obligations.

Des cas de dérogations ou d'actions de substitution sont prévus par le Code de la Construction et de l'Habitation. Renseignez-vous sur ces possibilités en consultant le Code ou le guide de la FNATH.

Autre obligation légale : dans tous les organismes, **associations comprises**, employant plus de plus de vingt salarié-e-s et existant depuis plus de trois ans, un quota de 6% de travailleur-se-s handicapé-e-s doit être respecté. Si ce quota n'est pas respecté, l'organisation doit verser une pénalité à l'AGEFIPH (Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées).

Si certaines associations féministes ne sont pas soumises à ces obligations parce qu'elles ne sont pas considérées comme Etablissement Recevant du Public ou parce qu'elles comptent moins de 20 salarié-e-s, c'est avant tout par souci de justice sociale que l'accessibilité devrait être une préoccupation importante pour elles.

8
Le guide du représentant des personnes handicapées dans les commissions d'accessibilité, FNATH, 2011

Quelques exemples des contraintes vécues au quotidien

Être handicapé-e, c'est avoir des besoins spécifiques, c'est être autrement capable. Ces besoins spécifiques, sans adaptation suffisante de l'environnement, deviennent souvent synonymes d'obstacles à la vie sociale.

CONTRAINTES DE TEMPS

Selon le handicap, on peut avoir besoin d'un **suivi médical**, parfois lourd et chronophage. D'autres freins peuvent entraver les déplacements. Par exemple, pour se déplacer à Paris si les escaliers du métro sont inaccessibles ou que l'arrêt de bus n'est pas adapté, il est indispensable de réserver un "Pam" (véhicule de transport à la demande pour personnes handicapées). Il faut donc anticiper ses déplacements afin qu'une voiture soit disponible, anticiper la durée de ses rendez-vous pour fixer l'horaire de retour, mais aussi s'adapter aux éventuels retards, indisponibilités... On peut aussi avoir besoin de plus de temps que d'autres personnes pour certaines activités de la vie quotidienne.

Lorsqu'un-e auxiliaire de vie est chargé-e d'aider aux tâches de la vie quotidienne, les heures de travail prises en charge ne suffisent pas à permettre aux personnes de sortir, d'assister à des débats, parfois d'aller, tout simplement, boire un café hors de chez soi. Les personnes handicapées sont donc très peu présentes dans l'espace public, et elles sont en quelque sorte considérées comme une minorité... invisible.

ENVIRONNEMENT INADAPTÉ

La **conception de la ville**, de ses transports, de ses bâtiments, des moyens de communication courants, empêche les personnes atteintes d'un handicap de participer à la **vie sociale et citoyenne**. Mairies inaccessibles aux personnes à mobilité réduite, omniprésence des informations visuelles inaccessibles aux personnes mal ou non-voyantes, lignes téléphoniques inaccessibles aux personnes sourdes, peur des handicaps intellectuels, appréhension, rejet des différences... sont autant d'obstacles à la participation des personnes handicapées dans la société. Les personnes en situation de handicap tentent de s'adapter à leur environnement puisque celui-ci ne les accueille pas favorablement. Mais ces adaptations ne permettent pas de dépasser toutes les formes d'exclusion créées par le handicap.

MOYENS D'EXPRESSION, DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION INACCESSIBLES

L'outil **internet** s'avère souvent inaccessible aux personnes mal ou non-voyantes ainsi qu'aux personnes avec un handicap intellectuel. Cela relève d'une mauvaise prise en compte des besoins de ces publics par les créateurs-rices de sites web. Les personnes aveugles disposent souvent d'outils permettant de « lire à voix haute » ce qui apparaît sur l'écran. Cependant, certains formats de fichiers, comme la plupart des formats PDF par exemple, ne sont pas pris en compte par ces lecteurs. Plus largement, les usages concernant la présentation et la rédaction des textes sont loin des **règles du "facile à lire, facile à comprendre"** adaptées aux personnes handicapées intellectuellement.

Pour toutes ces raisons et d'autres encore, les personnes handicapées rencontrent de grandes difficultés à **être écoutées et entendues**. Lorsqu'on ne manie pas bien la parole, il est difficile d'être entendu-e par tou-te-s. Ainsi, les personnes sourdes rencontrent de grandes difficultés à déposer une plainte à la gendarmerie. Autre exemple : remplir des documents écrits (formulaires administratifs, formulaires d'adhésion à une association) nécessite de voir clairement ou d'être aidé. Concernant les déficiences intellectuelles, souvent, la parole des personnes est simplement moins prise au sérieux.

CONTRAINTES ÉCONOMIQUES

- Sur le plan économique, les personnes en situation de handicap sont beaucoup plus exposées au chômage, aux temps partiels subis et à la précarité. Elles représentent environ **un quart des personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France**⁹. Les dépenses de santé liées au handicap sont souvent importantes et entraînent une réduction des dépenses de loisirs (transports, consommations dans les lieux publics, adhésion à des associations).
- ⁹ <http://informations.handicap.fr/art-conference-lutte-contre-pauvrete-811-5565.php>

LES CONSÉQUENCES DE CES CONTRAINTES SUR LA VIE SOCIALE ET CITOYENNE

Demander systématiquement à ce que l'on parle plus fort, réexpliquer que les dates des réunions doivent être fixées à l'avance pour pouvoir réserver des transports adaptés, solliciter une adaptation à ses besoins et **ressentir que l'on gêne**, que l'on en demande trop... L'aspect psychologique de la situation des personnes handicapées est également un élément très important à prendre en compte lorsque l'on s'interroge sur leur absence relative dans les associations. En effet, le handicap est une différence lourde à porter pour les nombreuses raisons qui viennent d'être évoquées. Les situations engendrées par **l'inadaptation de l'environnement physique et humain sont souvent sources de stress, de découragement, voire d'humiliation.**

“
JE NE VEUX
PAS QU'ON
NOUS SUPPORTE,
JE VEUX
QU'ON NOUS
ACCUEILLE.
”¹⁰

- ¹⁰ Extrait d'entretiens menés au cours de la réalisation de ce guide

“
NOUS,
NOTRE ÉNERGIE
ET NOTRE TEMPS
SONT PARFOIS
ENTAMÉS PAR
LE HANDICAP ET LES
SOINS, C'EST PLUS
DIFFICILE DE DONNER
DU TEMPS POUR
S'ENGAGER.
”¹¹

L'engagement des personnes handicapées leur demande souvent un effort important. Les associations doivent le connaître pour s'adapter le mieux possible.

Lorsqu'elles peuvent et veulent militer ou travailler dans des associations, les personnes en situation de handicap s'orientent souvent vers des associations spécialisées dans le handicap. Les raisons de ce phénomène sont assez simples : le handicap prend parfois une place importante dans la vie des personnes, c'est donc naturellement un thème privilégié de lutte pour leurs droits. Ensuite, en s'orientant vers ces associations (souvent spécialistes d'un type de handicap en particulier), elles savent qu'elles y seront mieux acceptées et y rencontreront moins de problèmes d'accessibilité. Or, à l'exception d'associations comme Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, ces structures prennent très peu en compte les questions de genre. Au-delà du secteur associatif spécifique à la défense des droits des personnes handicapées, le manque de temps, d'énergie, l'anticipation de l'inaccessibilité des associations, font qu'aujourd'hui, très peu de femmes handicapées militent dans des associations féministes.

Le handicap entraîne un sentiment de culpabilité pour les personnes handicapées, conscientes de ne pas correspondre à la norme. La culpabilité est parfois partagée par les personnes qu'elles rencontrent. Les équipes des associations peuvent se sentir démunies et avoir le sentiment de ne pas faire assez. Pourtant, une fois engagé-e-s dans le chemin de l'accessibilité aux personnes handicapées, ces sentiments s'estompent et laissent place à plus de naturel et de satisfaction.

- ¹¹ Extrait d'entretiens menés au cours de la réalisation de ce guide

Prendre en compte les revendications des femmes handicapées dans les plaidoyers des associations féministes

Afin d'inclure véritablement les besoins des femmes handicapées, les associations ont besoin d'analyser les rapports entre genre et handicap : quelles discriminations spécifiques vivent les femmes handicapées ?

ACCÉDER À L'EMPLOI

- **12** *Femmes et hommes. Regards sur la parité 2012, INSEE*
- **13** *Enquête Handicap et santé auprès des ménages, 2008*
- **14** *Rapport mondial sur le handicap 2012, Organisation Mondiale de la Santé et Banque Mondiale*
- La situation des femmes dans l'emploi en général est moins favorable que celle des hommes (66% de taux d'activité des femmes en France en 2012 contre 75% pour les hommes¹², chiffres auxquels il faut ajouter les temps partiels subis par les femmes). La situation des personnes handicapées dans l'emploi est plus difficile que celles des personnes non-handicapées (46% de taux d'activité des personnes handicapées en France en 2008, contre 70% pour la population globale¹³). Les femmes handicapées, appartenant à ces deux catégories défavorisées vis-à-vis de l'emploi, sont d'autant plus exclues du marché du travail. Dans le monde, en 2012, seules 20% des femmes handicapées et 53% des hommes handicapés avaient un emploi.¹⁴

“
HOMMES & FEMMES
EN SITUATION
DE HANDICAP VIVENT
LA MÊME SOUFFRANCE
DE LA DIFFÉRENCE,
MAIS CETTE
SOUFFRANCE
EST ACCRUE POUR
LES FEMMES.
LA DOMINATION
MASCULINE
EST RENFORCÉE
PAR LE HANDICAP,
ET LE HANDICAP
EST RENFORCÉ PAR
LA DOMINATION
MASCULINE.

” 15

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES

Sur le sujet des violences envers les femmes handicapées, les sources statistiques manquent cruellement en France¹⁶. Rappelons que l'enquête ENVEFF a montré, en 2000, qu'une femme sur dix en France était victime de violences dans son couple¹⁷. Le recouplement des résultats d'études internationales avec ceux d'une étude menée en France par l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, permettent d'estimer que les femmes handicapées ont environ deux fois plus de risques d'être victimes de violences que les femmes en général. Selon une étude canadienne¹⁸, la probabilité d'être abusée sexuellement ou physiquement, à son domicile en particulier, est deux fois plus élevée pour une fille handicapée que pour une fille valide. Selon le rapport réalisé en 2011 par Rape crisis Network Ireland, environ 65% de femmes et filles handicapées ont déjà été victime de violences sexuelles, et elles rencontrent une plus grande difficulté encore à faire reconnaître ces violences¹⁹.

- **16** L'enquête VIRAGE, prévue pour 2015, devrait comporter des données spécifiques sur les violences faites aux femmes handicapées.
- **17** *Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, La Documentation Française, 2000*
- **18** *Canadian Abilities Foundation, 1995*
- **19** *Sexual violence against people with disabilities: data collection and barriers to disclosure, Rape Crisis Network Ireland, Octobre 2011*

Les chercheurs Nosek et Howland, en 1997, distinguent huit raisons à cette situation : la dépendance vis-à-vis d'autres personnes pour les soins, la perception du manque de pouvoir de la victime et le non-respect des droits humains, le fait que l'agresseur perçoive un risque moindre d'être découvert, le manque de crédibilité accordée aux victimes, le manque d'éducation sexuelle adéquate, l'isolement social et le risque accru de manipulation, l'incapacité physique et la vulnérabilité dans les lieux publics, ainsi que le sentiment d'être incapable de se protéger soi-même.²⁰

AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ

L'idée est largement répandue que les personnes handicapées ne doivent consulter un médecin que pour traiter la source de leur handicap. On exclut alors inconsciemment la nécessité pour ces personnes de consulter d'autres spécialistes. De fait, dans leur grande majorité, les cabinets et le matériel médical ne sont pas accessibles et adaptés, ce qui engendre difficultés et humiliations. Ainsi par exemple, parmi les femmes de moins de 60 ans, seulement 35% de celles ayant une restriction d'activité (ou un handicap) ont consulté un gynécologue au cours des douze derniers mois, contre 70% des femmes n'ayant pas de restriction d'activité.²¹

PROPOSER DES ESPACES DE PAROLE SUR LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Le Planning Familial anime des groupes de parole sur la sexualité au sein d'établissements dans lesquels vivent ou travaillent des personnes en manque d'autonomie. Des groupes distincts offrent un espace de parole aux personnes handicapées, familles de personnes handicapées, professionnel-le-s. Ce travail a démontré que la sexualité reste un sujet tabou, autant dans les établissements d'accueil que dans l'environnement familial. Être touché-e par un handicap, c'est souvent vivre dans le déni de sa vie affective et sexuelle.

Le Planning Familial a ainsi publié le programme "Handicap et alors ? Un programme pour agir". Il présente les constats issus de ces interventions et propose des objectifs et des pistes d'action qui pourront être approfondies en suivant les formations proposées par les antennes locales du Planning Familial.

LUTTER POUR UN ÉGAL ACCÈS À L'ÉDUCATION ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Les inégalités observées entre les filles et les garçons au niveau de la confiance en soi, de la projection dans l'avenir, de l'orientation scolaire et professionnelle, sont elles-aussi renforcées par la situation de handicap. Ainsi, les filles handicapées sont plus rapidement "écartées" du système scolaire ordinaire et orientées vers des établissements spécialisés.

PRENDRE EN COMPTE LES AIDANTES

Au-delà des femmes en situation de handicap, des femmes "valides" subissent aussi les conséquences de la discrimination liée au genre et au handicap : ce sont les mères, les sœurs, les compagnes, qui apportent de l'aide ou qui prennent en charge les personnes handicapées dans la famille, et en subissent les conséquences en termes d'articulation des temps de vie. On appelle cela un handicap par association.

–
20

Rapport Conseil de l'Europe
La discrimination à l'encontre des femmes handicapées, 2003

–
21

Rapport *Conditions de vie et santé des personnes handicapées, Exploitation régionale de l'enquête Handicap-Santé-Ménages 2008*, Organisation Régionale de la Santé-Ile de France

PASSER À L'ACTION

Qu'est-ce que l'accessibilité ?

Pour être en mesure d'accueillir et de travailler avec des femmes handicapées, les associations doivent se rendre accessibles. Lorsque l'on parle d'accessibilité, au sens large, on entend : la possibilité d'accès à tout, pour tou-te-s.

*Dans la loi du 11 février 2005,
"est considéré comme accessible aux personnes handicapées
tout bâtiment ou aménagement permettant,
dans des conditions normales de fonctionnement,
à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie
possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements,
d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer
ou de bénéficier des prestations en vue desquelles
cet établissement ou cette installation a été conçue.
Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent
être les mêmes que celles des personnes valides
ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente."*

L'ACCESSIBILITÉ CONCERNE TOUS LES HANDICAPS, MAIS AUSSI TOUTES LES FEMMES ET LES HOMMES, HANDICAPÉ-E-S OU PAS

L'accessibilité de tout à tou-te-s ne concerne pas seulement les personnes en fauteuil roulant ou les espaces physiques. Un site internet peut être accessible : il peut par exemple être adapté aux lecteurs d'écrans utilisés par les personnes aveugles ou malvoyantes. Des éléments (onglets, titres) espacés favorisent les manipulations (de souris) par des personnes ayant des difficultés de mouvements et facilitent la lecture pour tou-te-s. Si ces besoins ne sont pas pris en compte, l'accès à l'information est plus difficile.

L'accessibilité ne doit pas être vue comme une contrainte, notamment financière, mais comme un élément facilitateur. Être accessible aux personnes avec des handicaps intellectuels, c'est aussi être plus compréhensible par tou-te-s. De même, l'accessibilité destinée aux personnes en fauteuil roulant bénéficie également aux personnes avec des poussettes, aux personnes ayant des difficultés à monter des marches, etc.

L'accessibilité est donc bénéfique à tou-te-s

FACILITER LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX ASSOCIATIONS

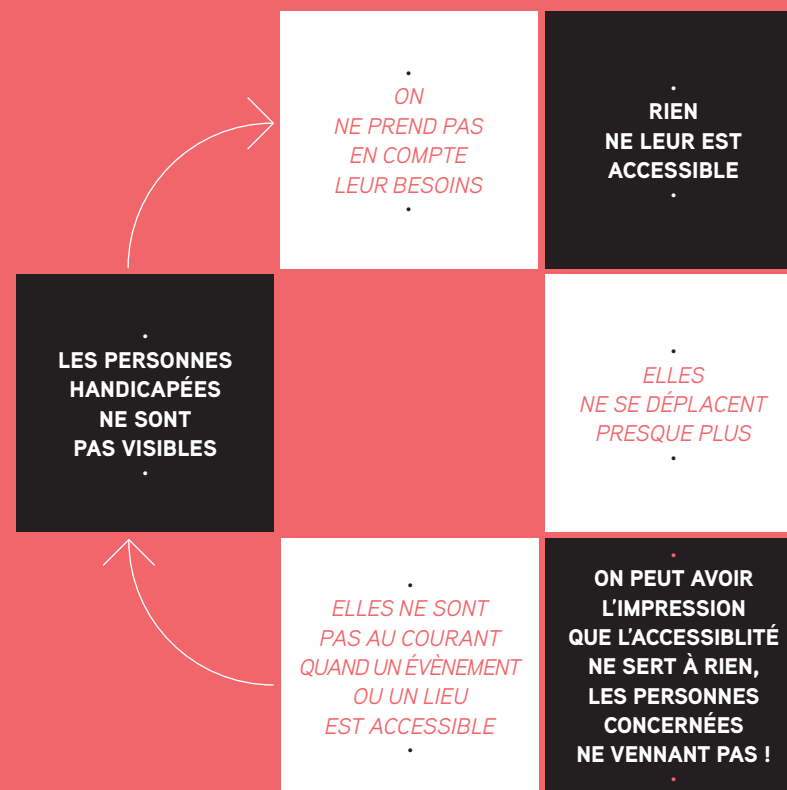
Certains locaux d'associations sont très difficilement accessibles aux personnes en fauteuil roulant ou ayant des problèmes de mobilité, parce qu'une ou plusieurs marches se trouvent à l'entrée du bâtiment par exemple. Impossible alors pour les personnes avec un handicap moteur de venir chercher de l'information, d'accéder aux actions organisées à l'intérieur des bâtiments comme les réunions, groupes de travail, groupes de parole.

Dans les associations proposant des solutions d'hébergement d'urgence pour des femmes en danger par exemple, les appartements sont rarement adaptés pour des personnes à mobilité réduite, il n'y a pas de solution prévue pour y accéder lorsque l'on est non-voyante, ou bien l'accueil de femmes parlant la Langue des signes n'est pas prévu. Un centre d'hébergement pour femmes en danger a déjà "refusé" de prendre en charge une femme aveugle, parce qu' "on ne sait pas faire. Quelqu'un qui est traumatisé et qui a des problèmes de déplacements, qui est aveugle, c'est compliqué pour les autres"²¹.

Les événements extérieurs organisés par les associations sont souvent inaccessibles également. Il faut prévoir l'accessibilité (du lieu, mais aussi des débats et discussions, des vidéos éventuellement projetées, etc.) dès l'élaboration de l'évènement et en informer le public (films projetés sous-titrés, lieu accessible aux fauteuils roulants...). Il arrive que certains lieux soient accessibles "naturellement" aux personnes touchées par certains types de handicap.

–
21
Extrait d'entretiens menés au cours de la réalisation de ce guide

Si rien n'indique l'accessibilité dans les documents de communication, les personnes handicapées anticipent les difficultés, puisqu'elles sont aujourd'hui la norme ! Cela contribue à alimenter un cercle vicieux :



Pour rompre ce cercle, les associations peuvent se rendre plus accessibles à tou-te-s, grâce à certaines solutions simples et gratuites, et à d'autres plus coûteuses mais nécessaires. Il s'agit d'acquérir de nouveaux réflexes de travail.

L'ACCESSIBILITÉ N'EST PAS QU'UNE QUESTION MATÉRIELLE

La première et la plus importante des solutions d'accessibilité n'est pas matérielle, mais humaine et sociale : être à l'écoute, rencontrer des personnes handicapées, essayer de comprendre et de s'adapter. Dès lors qu'une structure montre un intérêt et une volonté d'adaptation, les obstacles matériels sont dépassés plus facilement. Certaines solutions matérielles sont indispensables à une accessibilité que l'on souhaite la plus complète possible : difficile de se passer de rampes d'accès pour les personnes en fauteuils roulants par exemple. Cependant, si un bâtiment n'est pas techniquement adapté à l'accueil de personnes malentendantes (boucle magnétique...), les efforts réalisés par chacun-e (parler lentement, articuler, éviter la multiplication des sources de bruits...) sont déjà un pas vers plus d'accessibilité et font tomber certaines barrières, notamment des barrières psychologiques, entre les structures et les personnes handicapées.

Un certain nombre de **solutions organisationnelles peuvent être mises en place**. L'équipe de l'association peut se former et apprendre à mieux connaître les handicaps, intégrer dans son fonctionnement les contraintes et les besoins des personnes handicapées qui participent déjà à la vie de l'association (emploi du temps, horaires des réunions, prévisions des déplacements et événements extérieurs...) et s'ouvrir ainsi plus facilement à la participation de nouvelles personnes handicapées.

Attention cependant à la surprotection ou la compassion : ces situations s'avèrent parfois plus gênantes pour les personnes handicapées que le handicap lui-même.

“
POUR CHANGER
LES REGARDS,
IL N'Y A QUE
L'INCLUSION
QUI FONCTIONNE.

” 22

22

Extrait d'entretiens
menés au cours
de la réalisation
de ce guide

Passer à l'action : quelle méthodologie pour se rendre accessible ?

1^{ère} étape : Réaliser un diagnostic

2^{ème} étape : Etablir un plan d'action adapté aux moyens de la structure

3^{ème} étape : Mettre en place le plan d'action

1^{ÈRE} ÉTAPE : RÉALISER UN DIAGNOSTIC

Dans une démarche visant une meilleure inclusion des personnes handicapées au sein des associations, il est nécessaire de prendre le temps de réaliser un diagnostic, ou un état des lieux sur l'accessibilité de l'association et de ses actions. Les possibilités et difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans les activités de l'association doivent être évaluées afin de justifier la mise en place des solutions d'accessibilité.

Le diagnostic permet :

—
de faire un inventaire de ce qui est accessible et ce qui ne l'est pas encore, au regard :

1. des différents types de handicaps
2. des obligations définies par la réglementation

—
de décrire les améliorations à apporter, les travaux à effectuer, les solutions à mettre en place

—
d'établir un calendrier et une estimation des coûts des solutions à mettre en place

Réaliser un diagnostic, c'est :

/ Désigner une personne responsable ou une instance de pilotage du diagnostic

Cette personne ou ce groupe de pilotage peut être désigné parmi les bénévoles, les membres, les salarié-e-s, ou même recruté spécifiquement. Elle se construit une expertise en termes d'accessibilité, se renseigne sur la loi s'il s'agit un ERP (établissement recevant du public - cf encart), peut faire le lien et consulter des associations de personnes handicapées, expertes de leur propre situation et des besoins en accessibilité.

L'association Femmes pour le dire, Femmes pour agir (FDFA) réalise des diagnostics d'accessibilité pour les associations qui lui en font la demande.

/ Repérer et lister ce qui est déjà accessible, par "lieu" ou aspect de la vie associative

/ Repérer et lister ce qui n'est pas encore accessible, par "lieu" ou aspect de la vie associative

Dans la suite de ce guide, nous vous proposons des fiches pratiques qui vous aideront à réaliser ce diagnostic.

**SE RÉFÉRER À LA LOI
POUR ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC ERP**

Pour établir un diagnostic conforme au décret d'application de la loi de 2005, vous pouvez vous référer au CERTU, Centre d'Etudes sur les Réseaux, Transports, Urbanisme et bâtiments publics : CERTU, *Document d'aide à la rédaction du contenu de la mission dans le cadre d'une commande de diagnostics d'accessibilité d'établissements recevant du public, 2009*

http://www.grenelle-batimentcertu.fr/IMG/pdf/2009-1016__mission_doc_aide_redaction_CDC_VTravailFinale_cle0c48d5.pdf

**2^{ÈME} ÉTAPE
ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION ADAPTÉ
AUX MOYENS DE LA STRUCTURE**

/ Mettre en débat en interne les conclusions du diagnostic.

L'objectif est que toute l'équipe de l'association s'approprie l'état des lieux, comprenne les besoins de la structure, et discute des priorités.

/ Évaluer les moyens humains et financiers nécessaires.

Effectuer des demandes de devis. Voir les listes non-exhaustives de prestataires dans les fiches pratiques qui suivent.

/ Repérer des sources de financement possibles

Voir la partie dédiée à la fin de ce guide.

/ Décider des priorités concernant les aménagements matériels à effectuer (solutions techniques...), ainsi que les aménagements non-matériels (formation du personnel, modification de l'organisation...)

/Allouer un budget aux actions

/Définir un calendrier

**3^{ÈME} ÉTAPE
METTRE EN PLACE LE PLAN D'ACTION**

/ Désigner une personne ou instance responsable de la mise en œuvre du plan d'action

Elle n'est pas obligatoirement la même que pour le diagnostic.

/ Réaliser les investissements, aménagements et changements physiques et organisationnels nécessaires

/ Développer de nouvelles méthodes de travail, des réflexes de prise en compte transversale de la question de l'accessibilité

/ Communiquer

Faire connaître les possibilités d'accessibilité (même partielle !) déjà existantes

FICHES PRATIQUES

Chaque fiche pratique présente une liste de solutions techniques et humaines pour être accessibles, des références de quelques prestataires, des estimations de coûts des aménagements, ainsi qu'une liste indicative de ressources bibliographiques auxquelles se référer. Les organismes prestataires indiqués ne représentent pas la totalité de l'offre disponible. Ils nous ont été recommandés par des utilisatrices. Une recherche plus approfondie peut être effectuée en complément.

FICHE PRATIQUE

N°1

L'accessibilité des locaux, réunions et rencontres p. 31

FICHE PRATIQUE

N°2

L'accessibilité du site internet p. 37

FICHE PRATIQUE

N°3

L'accessibilité des supports de communication papier p. 40

FICHE PRATIQUE

N°4

L'accessibilité des outils d'information et de sensibilisation p. 42

FICHE PRATIQUE

N°5

L'accessibilité organisationnelle et humaine de la structure p. 43

FICHE PRATIQUE

N°6

L'accessibilité des courriers et documents électroniques p. 44

FICHE PRATIQUE

N°7

L'accessibilité des lignes téléphoniques p. 45

N°1

L'accessibilité des locaux, réunions et rencontres

AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX

/ Accès de plain-pied

ou au niveau des escaliers :
ascenseur, élévateur ou rampe
d'accès

/ Portes et espaces de manœuvre assez larges (90cm)

pour les personnes en fauteuil
roulant

/ **Toilettes** adaptées
(ainsi que cuisines et chambres
pour les centres d'hébergement)

/ Boucle magnétique

dispositif de sonorisation où
la conduction du son se fait par
induction magnétique.
Un conducteur électrique, relié
à un amplificateur spécial, est placé
autour de la surface à couvrir,
et transmet le son directement
aux appareils auditifs équipés
de la fonction T ou grâce à des
casques spéciaux

/ Pictogrammes

indiquant les lieux stratégiques :
accueil, toilettes, bureaux, présen-
toirs de documentation

/ Vélotypie / Sténotypie

pour les grosses réunions
ou rencontres. Ces systèmes
permettent la transcription
de la parole en direct, sur écran,
et par écrit (sous-titrage en direct)

/ Boutons de commande

(interrupteurs, sonnettes) placés
à une hauteur accessible aux per-
sonnes en fauteuil et personnes
de petite taille

/ Bon éclairage

/ Informations

peintes ou accrochées aux murs
plutôt que dans l'espace afin
d'éviter les risques de heurts

ORGANISATION, RESSOURCES HUMAINES ET LOGISTIQUE

/ **Former** le personnel d'accueil aux handicaps

/ **Embaucher** un-e traducteur-riche LSF (langue des signes française) ou des salarié-e-s ou bénévoles sourd-e-s pouvant assurer une permanence

/ **Rappeler** au personnel l'importance et la nécessité de **bien articuler**

/ **Demander** quels sont les **besoins** (pailles pour boire, verres ou tasses plus grands, proximité d'une table...) pour faciliter les manipulations et les déplacements, ...

/ En cas de difficultés de parole, exiger une **écoute attentive** des participant-e-s, avec tact pour ne pas augmenter le stress de la personne. En cas de blocage, passer à une autre intervention pour éventuellement reprendre plus tard.

/ **Savoir** où se trouve la place de stationnement adaptée aux personnes en fauteuil la plus proche

Favoriser l'accès au droit des personnes sourdes : l'exemple de la formation à l'accompagnement juridique
Anne-Sarah Kertudo a été la 1^{ère} juriste bilingue Français-Langue des Signes. Elle a ouvert une permanence juridique gratuite en LSF à la mairie de Paris en 2002. Malgré les obligations légales, l'accès au droit est très souvent entravé pour les personnes sourdes. Avec l'Université Catholique de Lyon et son directeur Franck Violet, Anne-Sarah Kertudo ouvrira, à la rentrée 2014, un Diplôme d'Université «Juriste bilingue Langue des Signes/Français». Il devrait aider les professionnel-le-s du droit à envisager les personnes sourdes comme des justiciables soumises aux mêmes droits et obligations que les autres.

/ **Communiquer** les **moyens de transports** collectifs disponibles pour se rendre sur le lieu. Notamment, repérer, s'il existe, l'arrêt de bus accessible le plus proche

/ **Indiquer sur les supports de communication si le lieu est accessible**, et à quels types de publics

/ **Mettre des gamelles d'eau** à disposition pour les chiens-guides

POUR ALLER PLUS LOIN

/ **Respecter** des contrastes entre les différents éléments de l'environnement

/ À l'accueil dans les locaux spacieux : **installer** une borne d'information en braille

/ À l'accueil dans les locaux spacieux : **installer** une borne à système vocal

/ **Veiller** à ce que les signaux (alarmes incendie, signalisation des ascenseurs) soient lumineux ET sonores

/ **Se doter** du système Tadeo pour les réunions et appels. Il permet de dialoguer avec une personne pratiquant la langue des signes grâce à l'interprétariat assuré par une personne en liaison vidéo (visio-interprétation)²⁵

LISTE DE QUELQUES PRESTATAIRES SPÉCIALISÉS

Pour l'aménagement général des locaux, des postes de travail, et pour des missions de conseil :

• **L'AGEFIPH** est un interlocuteur privilégié concernant l'embauche de personnel en situation de handicap. L'agence peut aider financièrement à embaucher des salarié-e-s handicapé-e-s (une personne sourde à l'accueil par exemple) et à adapter leur poste de travail.

La participation des femmes sourdes à la vie associative : un exemple à la Maison des Femmes de Paris
Hébergeant l'association Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires, la Maison des Femmes de Paris s'est donné les moyens de les faire participer pleinement aux activités de l'association, notamment en engageant des interprètes pour les réunions, groupes de paroles et conseils d'administration.
Elle propose dorénavant une permanence juridique et sociale aux femmes sourdes victimes de violences masculines

Des architectes et maîtres d'œuvre sont formés à l'accessibilité des bâtiments.

Vous pouvez contacter :

- **L'ARVHA**, Association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat, organisme de conseil et formation en accessibilité des locaux : arvha@arvha.org
01 42 77 34 20
- **Les architectes Guillermo PAOLINI et Olivier PEYRAUD**
guillermopaolini@wanadoo.fr
olivier.peyraud@wanadoo.fr

Pour l'installation de boucles magnétiques :

. **Gilles GOTSCHI,**
Maison nouvelle
contact@maison-nouvelle-sarl.fr
www.maison-nouvelle-sarl.fr

Pour la transcription de vos rencontres par la vélotypie :

. **Evelyne HAMON,**
Système RISP
hamon@systemerisp.com
www.systemerisp.com
. **Samuel POULINGUE,**
Le Messageur
s.poulingue@lemessageur.com
www.lemessageur.com

Pour des conseils pratiques sur des aménagements du matériel informatique et de communication (ordinateurs, téléphones, etc.) pour les personnes aveugles et perdant la vue :

. **Handicap zéro**
0800.39.39.51
www.handicapzero.fr

Pour des prestations d'interprétation en Langue des Signes Française :

. **AFILS (Association Française des Interprètes et traducteurs en Langue des Signes)**
www.afils.fr
Cette association est un regroupement de traducteurs-rices individuel-le-s, dont les coordonnées sont diffusées par l'AFILS.

. **ARIS (Association Régionale pour l'Intégration des Sourds)**
arisfrance@wanadoo.fr
01.43.13.15.90
www.arisfrance.free.fr

. **MEGAPHONE** (pour la région Rhône-Alpes)
interprete@megaphone.pro
09 70 24 10 03
www.megaphone.pro

. **SIBILS Interprétation SCOP**
interpretation@sibils.com
01.43.24.67.75
www.sibils.com

. **SILS (Service d'Interprètes en Langue des Signes)**
silsinterpretes@wanadoo.fr
01 47 70 84 52

. **TANDEM**
tandem.ils@gmail.com
06 81 11 56 99
www.tandem-interpretation.fr

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour l'installation d'une boucle magnétique permanente, aux normes, dans un local de 45 mètres carrés, compter entre 2000 et 2500 euros (attention aux installations moins chères mais qui ne respectent pas les normes).

Lors d'évènements ponctuels, une boucle magnétique peut être louée pour environ 400 à 500 euros.

Pour de l'interprétariat en LSF, l'heure est facturée entre 200 et 300 euros.

L'ACCESSIBILITÉ EST UN INVESTISSEMENT AUSSI NÉCESSAIRE QU'UN AUTRE.

L'EXEMPLE DU CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE À NANTES

*"Lorsque le projet de restauration a été lancé, il a été décidé de le rendre accessible à tous les visiteurs, quelles que soient leurs déficiences", explique Laurence D'haene, chargée du développement et de la politique des publics. Trois ascenseurs ont donc été installés dans l'édifice et les obstacles à la circulation aplanis. [...] Un parcours tactile audioguidé a également été mis en place ; des visioguides en langue des signes sont à disposition ainsi que des livrets d'aide à la visite pour les visiteurs déficients mentaux. "Nous n'avons pas chiffré le coût de cette mise aux normes. Pour nous, la mise en accessibilité n'est pas un surcoût mais un investissement aussi nécessaire que les autres : notre vocation est d'être accessible à tous. Et puis les ascenseurs profitent à tous, pas seulement aux personnes handicapées."*²⁶

—
26
Témoignage
recueilli par le
magazine Faire
face et tiré du site
de la campagne
"N'écoutez pas les
lobbies"

DES RESSOURCES POUR EN SAVOIR PLUS

Fiches et guides téléchargeables sur le site internet du **Ministère du développement durable** :

/ Accessibilité du cadre bâti : pour un accueil adapté dans tous les lieux ouverts au public, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

/ Accessibilité du cadre bâti : pour profiter des espaces privatifs. Cuisine, salle d'eau, WC ou chambre, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

/ Accessibilité du cadre bâti : Pour un accès à tous les niveaux d'un bâtiment, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

/ Accessibilité du cadre bâti : Pour des portes franchissables par tous, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

/ Accessibilité du cadre bâti : Des contrôles administratifs pour garantir des aménagements pérennes, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

/ Accessibilité du cadre bâti : Pour une accessibilité des équipements et dispositifs de commandes (interrupteurs, distributeurs, boîtes aux lettres etc), Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

/ Accessibilité du cadre bâti : L'importance du choix des couleurs, d'une signalétique lisible et visible et d'un éclairage adapté, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

/ Les locaux des professionnels de santé : réussir l'accessibilité, Ministère des affaires sociales et de la santé, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Autres ressources

/ Les besoins des personnes déficientes visuelles. Accès à la voirie et au cadre bâti, Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes

/ Guide de bonnes pratiques de mise en couleur, Fédération Française du Bâtiment

/ Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes, UNAPEI

/ Guide à l'usage du personnel d'accueil : Accueillir une personne déficiente visuelle dans un lieu recevant du public, Fédération des aveugles et handicapés visuels de France

/ Toutes les clés de l'accessibilité événementielle, Association Aduit, 2011

L'accessibilité du site internet

LES RÈGLES DE BASE

/ Multiplier les supports autant que possible (textes simples, illustrations, vidéos, sons, etc)

/ Veiller à ce que le site soit **clair, simple et aéré** (plus facile d'utilisation pour tou-te-s, évite les difficultés pour les personnes ayant du mal à effectuer des gestes précis ou ayant des difficultés intellectuelles)

/ Veiller à ce que les **contrastes** entre le fond et le texte soient assez nets

Adaptation du contenu texte du site internet aux lecteurs d'écran :

/ Ne pas faire référence à un élément en se basant uniquement sur sa couleur, sa forme ou sa position afin d'éviter que certain-e-s utilisateurs-trices ne puissent pas se repérer dans la page (par exemple, "cliquer sur le tableau ci-dessous pour accéder aux détails").

/ Expliciter les abréviations en utilisant le mot en toutes lettres

/ Conserver les accents sur les lettres capitales : afin de permettre une meilleure lecture par les

synthèses vocales, utiliser la fonction "insérer un caractère spécial" ou "insertion symbole" sur Word

/ Ne pas justifier le texte

/ Utiliser une police "en bâton" (comme Arial ou Calibri) pour plus de lisibilité

/ Découper le contenu d'une page en une série de grands titres qui reprennent la structure du discours

/ Éviter les "codes couleurs" pour porter du sens ou de l'information.

/ Liens hypertexte

Le texte qui s'affiche en bleu (souligné lorsque la souris passe dessus) est appelé intitulé du lien :

. Dans la mesure du possible, proposer des intitulés clairs et explicites, c'est-à-dire des liens qui peuvent être compris même si l'intitulé est lu indépendamment du texte qui l'entoure.

. Dans le titre du lien, reprendre l'intitulé du lien, et renseigner également sur la **nature du document** (Word, PDF, etc) vers lequel il envoie, son poids et sa langue éventuellement, et l'**ouverture d'une**

nouvelle fenêtre. Cela permet aux personnes non-voyantes de se repérer plus facilement et de comprendre tout de suite que cliquer sur ce lien implique qu'une nouvelle fenêtre va s'ouvrir (certaines options sur les lecteurs d'écran ne lisent que les titres de liens).

/ Afin de ne pas représenter un désavantage pour les personnes aveugles, toutes les informations présentes sur les images insérées doivent être présentes dans un **texte alternatif à l'image**. Il s'affichera pour les lecteurs d'écran, ou lorsque l'image ne se charge pas. Ce texte doit être renseigné dans la partie "description de l'image".

/ **Éviter de rédiger des textes dans un tableau ou un encadré** (ou bien faire deux versions du document !). Cette forme peut ne pas être accessible aux lecteurs d'écran.

/ **Les formats PDF** ne sont accessibles aux lecteurs d'écran que si une manipulation particulière est effectuée. Renseignez-vous auprès de votre prestataire ou préférez des formats Word !

Adaptation des fichiers vidéo :

Intégrer des sous-titres
Intégrer des transcriptions en LSF
Intégrer une audio-description
Se doter d'un lecteur vidéo accessible (de type Vibeo)

Attention, pour toutes ces solutions, se renseigner sur les droits d'auteur.

Adaptation des fichiers son :

Transcrire le son en fichier texte
Transcrire le son en LSF

Attention, pour toutes ces solutions, se renseigner sur les droits d'auteur.

LISTE DE QUELQUES PRESTATAIRES SPÉCIALISÉS

Pour des formations à l'accessibilité web ou la conception de sites internet accessibles :

• **Access-site** propose des conseils simples et clairs pour rendre un site web plus accessible aux personnes handicapées, handicap par handicap. Ils-Elles proposent également des prestations de création de sites internet en conformité avec les normes Afnor de l'accessibilité. <http://access-site.fr/category/handicaps>

• **Olivier VILASPASA**, webdesigner et formateur en accessibilité web : <http://vilaspasa.net>
contact@vilaspasa.net

• **Annabel HARY**, Cheffe de projet Web fonctionnel accessible www.ahwebdequalite.fr

COMBIEN ÇA COÛTE ?

La majorité de ces solutions nécessitent simplement une attention particulière à porter, elles ne nécessitent pas d'investissement financier.

Néanmoins, une formation d'une journée à l'accessibilité des contenus éditoriaux (textes, images, vidéos) coûte 650 euros HT (avec Atalan).

• **Action Handicap France** propose plusieurs formats d'interventions qui permettent d'aborder tous les types d'accessibilité, dont l'accessibilité des sites internet. <http://action-handicap.org>

• Le site <http://www.accessiweb.org/> propose des conseils, formations et des réalisations de sites internet accessibles

• **Atalan, société de conseil en accessibilité numérique**, propose des formations à l'accessibilité numérique et met à disposition des notices d'accessibilité : <http://www.atalan.fr/>

• **Sophie Pournin, Égalité numérique** www.egalitenumerique.fr

• **Henri Médot, ABSYX**, Créateur de technologies interactives contact@absyx.fr

Pour intégrer sous-titres et audio-description aux vidéos :

Association Retour d'image, Centre de ressources cinéma et handicap : www.retourimage.eu ; 09.60.14.77.16

Pour intégrer des transcriptions vidéo en LSF (Langue des Signes Française) :
Voir la liste d'organisations d'interprètes sur la Fiche n°1

BONNE PRATIQUE

La Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges est présentée aux visiteurs-sourds-e-s dans une vidéo en LSF sur son site internet <http://www.bm-limoges.fr/lsf.html?PHPSESSID=4a53607e-6c9aef3ef2f429b71c1dfd9a>

DES RESSOURCES POUR EN SAVOIR PLUS

/ *Notice accessibilité web d'AcceDe*, projet de la société Atalan
/ Site internet d'AcceDe spécifique aux formats PDF : www.pdf-accessible.com/fr/

/ *Informer les personnes sourdes ou malentendantes. Partage d'expériences*, Guide réalisé par l'INPES et la CNSA
/ *Informer les personnes aveugles ou malvoyantes. Partage d'expériences*, Guide réalisé par l'INPES et la CNSA

L'accessibilité des supports de communication papier

DIVERSIFIER LES SUPPORTS POUR ÊTRE ACCESSIBLE À TOU-TE-S

/ **Rédiger** une version suivant les **règles du "Facile à lire, facile à comprendre"**

/ **Produire** une version des documents en **gros caractères : police 16 ou 18**

/ **Faire imprimer** une version des documents papiers en **Braille** (quelques exemplaires)

/ Pour les documents de communication de base (type plaquette de présentation de l'association, guide des droits à faire respecter), **produire un équivalent** sur un site internet en LSF et/ou en **fichier son**

/ Pour les questionnaires ou feuilles à renseigner, **prévoir une version informatique** (Word) pour les personnes ayant du mal à écrire.

DES MAQUETTES QUI FACILITENT LA LECTURE

/ Faire en sorte que les documents soient les plus maniables possible (par exemple, pour les parties à remplir, laisser un espace suffisant pour une écriture large)

/ Faire en sorte que les documents soient le plus contrasté possible (écriture noire sur fond blanc ou blanche sur fond noir par exemple)

LISTE DE PRESTATAIRES SPÉCIALISÉS

Pour les transcriptions de texte en Braille :
Association Valentin Haüy
http://www.avh.asso.fr/rubriques/infos_braille/imprimeries_braille.php
 imprimerie@avh.asso.fr
 01 44 49 27 27
 poste 25 19 et 23 38

Pour les transcriptions de textes en Braille et en fichiers audio :
CTEB (Centre de Transcription et d'Édition en Braille)
<http://www.cteb.fr>
 contact@cteb.fr
 05 61 57 95 89

Pour des conseils pratiques sur la malvoyance et la cécité :
Handicap Zéro
www.handicapzero.fr
 08 00 39 39 51

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Compter environ 2,50 euros pour un exemplaire en Braille d'une plaquette de présentation équivalant à une page A5 pour une commande de 10 exemplaires. Les prix sont dégressifs en fonction du nombre.

DES RESSOURCES POUR EN SAVOIR PLUS

/ *L'information pour tous. Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre, UNAPEI et Nous aussi*

/ *Guide de bonnes pratiques de mise en couleur, Fédération Française du Bâtiment*

/ *Informier les personnes sourdes ou malentendantes. Partage d'expériences, Guide réalisé par l'INPES et la CNSA*

/ *Informier les personnes aveugles ou malvoyantes. Partage d'expériences, Guide réalisé par l'INPES et la CNSA*

L'accessibilité des outils d'information et de sensibilisation

LES RÈGLES DE BASE

Pour les personnes ayant un handicap intellectuel ou des difficultés à l'écrit, certains outils peuvent être fatigants à la lecture, à l'écoute ou au visionnage. Il faut donc le prendre en compte, et, plus largement, faire preuve de pédagogie avec tous les publics.

Outils papiers :

Voir fiche pratique n°3

Outils vidéo :

/ **Ajouter un sous-titrage** s'il n'est pas présent

/ **Ajouter une vidéo correspondante avec interprétariat** en LSF (Langue des Signes Française)

/ **Ajouter une audio-description** (commentaires audio des images) Attention, pour toutes ces solutions, se renseigner sur les droits d'auteur.

Outils sonores :

/ **Transcrire** le son en **fichier texte**

/ **Transcrire** le son en **LSF** (Langue des Signes Française)

CENTRE DE RESSOURCES

Conseils sur l'accessibilité du cinéma et de l'audiovisuel :

. **Association Retour d'image, Centre de ressources cinéma et handicap**
www.retourdimage.eu
09 60 14 77 16

Pour la transcription de fichiers son ou vidéo en vidéos LSF :
Voir la liste d'organisations d'interprètes sur **la Fiche n°1**

DES RESSOURCES POUR EN SAVOIR PLUS

/ *Informers les personnes sourdes ou malentendantes.* Partage d'expériences, Guide réalisé par l'INPES et la CNSA
/ *Informers les personnes aveugles ou malvoyantes.* Partage d'expériences, Guide réalisé par l'INPES et la CNSA

Les volets organisationnels et humains de l'accessibilité

LES RÈGLES DE BASE

/ **Former** les salarié-e-s et bénévoles aux enjeux d'accessibilité et aux handicaps

/ **Communiquer** systématiquement sur l'accessibilité des événements, réunions, outils, locaux, etc.

/ **Être à l'écoute** des besoins spécifiques de chacun-e. Par exemple, lors de l'organisation d'un événement, prévoir une case à remplir concernant les besoins spécifiques dans les formulaires d'inscriptions.

/ Lorsque des femmes ou hommes handicapé-e-s participent aux activités, **s'adapter** autant que possible aux contraintes dont elles et ils vous font part (besoins spécifiques, horaires, transports, etc.).

LISTE DE PRESTATAIRES SPÉCIALISÉS

. **Mobile en Ville** organise des parcours d'accessibilité (avec simulations de différents handicaps)
http://www.mobile-en-ville.asso.fr
mev@mobile-en-ville.asso.fr
09 52 29 60 51

. **Action Handicap France**, avec l'association **Action Passeraile**, organise des modules de sensibilisation sur le handicap moteur et visuel, avec parcours de simulation de situations de handicap contact@action-passeraile.fr

COMBIEN ÇA COÛTE ?

A titre d'exemple, une demi-journée de formation avec l'association Action Passeraile, pour 1 à 40 participant-e-s, coûte **700 euros**.

DES RESSOURCES POUR EN SAVOIR PLUS

/ *Conception universelle : penser tout pour tous*, APF, Magazine Faire face, novembre 2011 (sommaire du dossier en libre accès, le magazine est payant)
/ *Guide la compensation du handicap dans l'insertion professionnelle*, AGEFIPH (avec analyse des différents types de handicap)
/ *Les Cahiers de l'AGEFIPH*, disponibles et téléchargeables sur le site internet de l'agence
/ *Réussir le recrutement d'un collaborateur handicapé*, Les Cahiers de l'AGEFIPH, décembre 2010
/ *Recruter et accompagner un collaborateur déficient visuel*, Les Cahiers de l'AGEFIPH, avril 2011
/ *Recruter et accompagner un collaborateur déficient auditif*, Les Cahiers de l'AGEFIPH, décembre 2010
/ *Vivre ensemble. Guide des civilités à l'usage des gens ordinaires*, Ministère délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes Agées, aux Personnes Handicapées et à la Famille

L'accessibilité des courriers et documents électroniques

LES RÈGLES DE BASE

/ **Éditer les documents en version Word plutôt que PDF** (ou faire la manipulation adéquate pour rendre les PDF accessibles lors de leur création. Voir rubrique "les ressources pour en savoir plus" sur cette fiche)

/ **Transcrire les tableaux** en texte

/ **Mettre les notes de bas de page en fin d'ouvrage** plutôt qu'en fin de page (lorsqu'elles sont en fin de page, les lecteurs d'écran les lisent à la suite du texte)

/ **Écrire** dans un français **simple et clair**

/ **Utiliser des illustrations** en accompagnement des textes (sans oublier d'ajouter une description d'image lors de l'intégration de l'illustration. Voir fiche pratique n°2)

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Ces solutions nécessitent simplement une attention particulière à porter, elles ne nécessitent pas d'investissement financier.

DES RESSOURCES POUR EN SAVOIR PLUS

/ *L'information pour tous. Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*, UNAPEI et Nous aussi
 / *Sur l'accessibilité des documents PDF* : <http://www.pdf-accessible.com/fr/>
 / *Informez les personnes sourdes ou malentendantes. Partage d'expériences*, Guide réalisé par l'INPES et la CNSA
 / *Informez les personnes aveugles ou malvoyantes. Partage d'expériences*, Guide réalisé par l'INPES et la CNSA

L'accessibilité des lignes téléphoniques

LES MESURES DE BASE

/ **Organiser des permanences "t'chat"**, de type forum ou MSN, afin d'être accessible aux **personnes sourdes**

/ **Proposer un contact par mail** pour les personnes qui ne peuvent vraiment pas utiliser le téléphone

/ **Proposer** un numéro de téléphone portable afin de permettre un **contact par SMS**

/ En cas de difficultés de parole, **parler très calmement** pour diminuer le stress de l'appelante. Envisager plusieurs manières de demander une réponse pour laisser la formulation plus libre.

/ **Utiliser le système Tadeo** (visio-interprétation en Langue des Signes)

/ **Être joignable via Skype** dans le cas de possibilité de communication en Langue des Signes

DES RESSOURCES POUR EN SAVOIR PLUS

/ *Sur les systèmes de visio-interprétation en Langues des Signes* : <http://tadeo.fr/>

Les possibilités de financements

PENSER À

/ **Prendre en compte** l'accessibilité lors de travaux de rénovation par exemple. Cela permet de regrouper et diminuer les dépenses.

/ **Mutualiser** des solutions avec d'autres associations ! Par exemple, un nombre global d'heures d'interprétariat en LSF (Langue des Signes Française) peut être négocié et «utilisé» par plusieurs structures. Le même local accessible peut être utilisé par plusieurs associations pour des réunions ou rencontres, une journée de sensibilisation peut bénéficier aux équipes de plusieurs associations, etc.

LES ORGANISMES FINANCEURS

/ Concernant les travaux à effectuer dans les locaux : **le bailleur** doit les prendre en charge dans le cadre des obligations légales d'accessibilité des établissements recevant du public.

/ Le **Comité de Coordination Action Handicap** (CCAH) subventionne des projets visant la participation sociale des personnes en situation de handicap. Il lance également des appels à projets.

/ La **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie** (CNSA) finance des projets innovants favorisant l'autonomie des personnes handicapées.

/ L'**Agence de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées** (Agefiph) prend en charge des aménagements de postes de travail.

/ La **Fondation de France** reçoit des demandes de subvention tout au long de l'année dans le cadre de son appel à projets "Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées"

/ Les **fondations d'entreprises** et de caisses d'assurances lancent régulièrement des appels à projets ciblés sur l'inclusion des personnes handicapées et l'égalité entre les femmes et les hommes. Les sites du **Centre Français des Fonds et fondations** et **Mecenova** les regroupent.

/ Les **collectivités territoriales** qui subventionnent les associations peuvent être une ressource. Néanmoins, souvent, aucun budget spécifique n'est dédié aux dépenses des associations pour l'accessibilité.

Ressources pour aller plus loin

RESSOURCES À PROPOS DES TEXTES OFFICIELS ET OBLIGATIONS

/ Annexe 3 "Se retrouver dans les textes" du *Guide du représentant des personnes handicapées dans les commissions d'accessibilité*, FNATH, 2011

/ Site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, rubrique "S'informer"

D'AUTRES GUIDES PRATIQUES UTILES

Handicap et accessibilité

/ "*Conception universelle : penser tout pour tous*", Association des Paralysés de France, Magazine Faire face, novembre 2011 (sommaire du dossier)

/ *Culture et handicap. Guide pratique de l'accessibilité*, Ministère de la culture et de la communication, 2007

/ *Document d'aide à la rédaction du contenu de la mission dans le cadre d'une commande de diagnostics d'accessibilité d'établissements recevant du public*, CERTU, 2009

/ *Guide de la compensation du handicap dans l'insertion professionnelle*, AGEFIPH (avec analyse des différents types de handicap)

/ *Guide du représentant des personnes handicapées dans les commissions d'accessibilité*, FNATH, 2011

/ *Guides pratiques* édités par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

/ *Guide pratique handicap et accessibilité*, La Gazette Santé Social, Association des Paralysés de France, 2010

/ *Réussir le recrutement d'un collaborateur handicapé*, Les Cahiers de l'AGEFIPH, décembre 2010

/ *Toutes les clés de l'accessibilité événementielle*, Association Aditus, 2011

/ *Vivre ensemble. Guide des civilités à l'usage des gens ordinaires*, Ministère délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes Agées, aux Personnes Handicapées et à la Famille

/ *Ville accessible à tous : comment aborder tous les handicaps*, Actes de la journée d'échange du 26 juin 2006, CERTU, 2008

Accessibilité à certains types de handicaps

/ *Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes*, UNAPEI

/ *Informez les personnes sourdes ou malentendantes. Partage d'expériences*, Guide réalisé par l'INPES et la CNSA

/ *Informez les personnes aveugles ou malvoyantes. Partage d'expériences*, Guide réalisé par l'INPES et la CNSA

/ *L'information pour tous. Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*, UNAPEI et Nous aussi

/ *Recruter et accompagner un collaborateur déficient visuel*, Les Cahiers de l'AGEFIPH, avril 2011

/ *Recruter et accompagner un collaborateur déficient auditif*, Les Cahiers de l'AGEFIPH, décembre 2010

/ *Vie de femme et handicap moteur. Actes du colloque*, 2003

/ *Rapport mondial sur le Handicap*, Organisation Mondiale de la Santé, 2011

/ *Les besoins des personnes déficientes visuelles. Accès à la voirie et au cadre bâti*, Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes

/ *Guide à l'usage du personnel d'accueil : Accueillir une personne déficiente visuelle dans un lieu recevant du public*, Fédération des aveugles et handicapés visuels de France

/ *Notice sur l'accessibilité web d'Accede*

SITES INTERNET**Accessibilité**

- / <http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr>
- / www.agefiph.fr
- / <http://www.france-handicap-info.com>
- / <http://handroit.com>
- / <http://handicap.fr>
- / <http://handicap.aphp.fr>
- / www.handimobility.org
- / <http://inclusion-europe.org/fr/icon-comment-droits/council-of-europe>
- / <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Centre-de-Ressources-de-l-.html>
- / <http://informations.handicap.fr/decret-loi-fevrier-2005.php#citoyennete>
- / <http://reglementationsaccessibilite.blogs.apf.asso.fr/>

Centres de ressources en matière de recherche sur le handicap

- / www.ctnerhi.com.fr
- / www.firah.org/centre-ressources
- / <http://mssh.ehesp.fr>

Sources statistiques

- / <http://www.domesticviolencelondon.nhs.uk/1-what-is-domestic-violence-/21-domestic-abuse-perpetrated-against-people-with-disabilities.html>
- / http://www.handicaps.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=260&Itemid=187
(Enquête sur les violences faites aux femmes menée par Statistique Canada en 1993)
- / http://www.ined.frhttp://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T12F038#tableaux
- / http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T11F037#tableaux
- / <http://www.ors-idf.org/dmdocuments/2013/ConditionsDeVieEtSanteDesPersonnesHandicapees.pdf>
(rapport de l'Organisme Régional de la Santé Ile-de-France "Conditions de vie et santé des personnes handicapées")
- / National study of physical and sexual assault among women with disabilities. Casteel C, Martin SL, Smith JB, Gurka KK, Kupper LL. *Inj Prev*; 14(2): 87-90. 2008
- / <http://www.who.int/healthinfo/survey/whsfra-france.pdf> (site de l'Organisation Mondiale de la Santé)

ARTICLES & OUVRAGES

- / *Accessibilité pour tous : la nouvelle réglementation*, KOMPANY Soraya, GOHET Patrick, Ed. du Puits Fleuri, 2008
- / *Améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe : participation pour tous, innovation, efficacité : actes de la conférence de St Pétersbourg*, Conseil de l'Europe
- / *An African-American woman with disabilities : the intersection of gender, race and disability*, PETERSEN Amy, 2006
- / *Autonomie enchaînée, autonomie déchaînée*, PIOT Maudy (coord.), publ. Association Femmes pour le dire, femmes pour agir, L'Harmattan, 2013
- / *Autrement capables : école, emploi, société : pour l'inclusion des personnes handicapées*, PLAISANCE Eric et KAHN Axel, 2009
- / *Comment mieux communiquer avec les personnes polyhandicapées ?*, BAS Olivier (Synergie Majeure France), APF Formation, 2006
- / *Communication et handicap*, PIOT Maudy (coord.), publ. Association Femmes pour le dire, femmes pour agir, L'Harmattan, 2009
- / *Concevoir des espaces accessibles à tous*, CSTB, 4^e édition, 2008
- / *Corps infirmes et sociétés*, STICKER Henri-Jacques, Ed. Dunod, 2013
- / *De l'invalide au citoyen : le statut des personnes handicapées*, ANDRE Sophie, 2008
- / *Des solitudes*, PIOT Maudy (coord.), publ. Association Femmes pour le dire, femmes pour agir, L'Harmattan, 2012
- / *Enquête épidémiologique descriptive. L'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap mental*, POIRIER Gilles pour l'UDAPEI du Nord
- / *Est-ce qu'on entend la mer à Paris ? Histoire de la permanence juridique pour les sourds*, KERTUDO Anne-Sarah, L'Harmattan, 2010
- / *Être mère autrement : handicap et maternité : rencontre du 17 mars 2007 et autres contributions*, PIOT Maudy (dir.), publ. Association Femmes pour le dire, femmes pour agir ; avec Albert Jacquard, Paris, L'Harmattan, 2007
- / *Étude sur la situation des femmes handicapées à la lumière de la Convention des Nations Unies relative*

ÉTAPE 2 / L'ACCESSIBILITÉ

aux droits des personnes handicapées (VC/2007/317) - Rapport Final pour la DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances de la Commission européenne, 2009

/ Femmes, creation, handicap,
PIOT Maudy (coord.), publ. Association Femmes pour le dire, femmes pour agir, L'Harmattan, 2009

/ Femmes handicapées citoyennes : actes du Forum du 25 novembre 2003,
PIOT Maudy (coord.), [organisé par l'Association Femmes pour le dire, femmes pour agir (FDFA)],
Hôtel de ville de Paris, L'Harmattan, 2006

/ Femmes handicapées, citoyennes avant tout !,
PIOT Maudy (dir.) / Association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA)], L'Harmattan, 2013

/ Femmes handicapées : la vie devant elles : actes du Forum du 16 novembre 2005,
PIOT Maudy (coord.), Mairie du 13e arrondissement / [organisé par l'Association Femmes pour le dire,
femmes pour agir (FDFA)], L'Harmattan, 2006

/ Handicap, estime de soi, regard des autres,
PIOT Maudy (coord.), publ. Association Femmes pour le dire, femmes pour agir, L'Harmattan, 2011

/ Handicap et construction,
GROSBOIS (Louis-Pierre), 8e édition, éditions du Moniteur, 2008

/ Journal d'une bipolaire,
SAMSON Sébastien, GUILLON Emilie, GUILLON Patrice, Ed. La boîte à bulles, 2010

/ L'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées - 100 fiches pratiques,
LE BLOAS Carole, Mémento, éditions du Moniteur, 2009

/ La citoyenneté au féminin : actes du Forum du 11 avril 2013,
PIOT Maudy (coord.)/[organisé par l'Association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA)],
L'Harmattan, 2013

/ La discrimination à l'encontre des femmes handicapées,
Conseil de l'Europe, 2003

/ Le Code du handicap 2009,
Ed. Dalloz, 2008

/ Le foetus, une personne ?,
PIOT Maudy (coord.), publ. Association Femmes pour le dire, femmes pour agir, L'Harmattan, 2010

/ Le miroir brisé,
SAUSSE Simone, Ed. Calmann-Lévy, 1996

/ Le miroir du handicap. A propos de l'illusion réparatrice,
PRAYEZ Pascal

ÉTAPE 2 / L'ACCESSIBILITÉ

/ Les personnes handicapées : des citoyens ! Une leçon d'humanité,
RENIER Louis-Michel (Dir.) et ROSSIGNOL Jean (Dir.), 2007

/ Les restrictions de participation à la vie sociale des adultes de 20 à 59 ans.
Une exploitation de l'enquête HIP 1999,
ROUSSEL Pascale, Ed. CTNERHI, 2004

/ Les situations complexes de handicap.
Des populations qu'on ne veut pas voir, pas entendre, pas comprendre?
Etude CEDIAS et CREAHI, 2011

/ Lettre au Président de la République sur les citoyens en situation de handicap.
À l'usage de ceux qui le sont et de ceux qui ne le sont pas.,
KRISTEVA Julia, Fayard, 2003

/ Manifeste européen des femmes handicapées

/ Mes yeux s'en sont allés,
PIOT Maudy, L'Harmattan, 2004

/ Oser être femme. Handicap et identité,
SIEGRIST Delphine, Ed. Delcée de Brouwer, 2000

/ Oser être mère. Maternité et handicap moteur,
SIEGRIST Delphine, Doin éd., Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, 2003

/ People with disabilities and abuse : implication for centres for independent living,
Leslie Myers, ILRU, 1999

/ Rapport sur l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées,
JACOB Pascal, 2013

/ Regards sur le handicap,
ASSOULY-PIQUET Colette et BERTHIER-VITTOZ Francette, Hommes et perspectives/épi, 1994

/ Sourde en centre d'appels. Plaidoyer pour une distanciation intégrante envers les personnes en situation de handicap,
MERLIN Claire, L'Harmattan, 2010

/ The reasonable adjustment project,
2006 (bonnes pratiques sur le handicap intellectuel)

/ Violence envers les femmes : le non des femmes handicapées :
Colloque du 17 juin 2010 et autres contributions,
PIOT Maudy (coord.)/[organisée par l'] Association Femmes pour le dire, femmes pour agir ;
avec Michelle Perrot, Paris, L'Harmattan, 2011

Les principales associations représentant les personnes handicapées et de leurs familles

La liste qui suit énumère quelques associations représentant les personnes handicapées et de leurs familles. Elle n'est évidemment pas exhaustive.

Tout type de handicap(s)

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA)

Réponse Initiative Femmes Handicapées (RIFH)

Autisme

Autisme France

Fédération Française Sésame Autisme

Handicaps cognitifs

Fédération française des Dys

Handicaps intellectuels

Nous aussi

Union des parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI)

Trisomie 21 France

Handicaps moteurs et polyhandicap

Association de Défense des Polyhandicapés (ADEPO)

Association des Paralysés de France (APF)

Comité de liaison et d'action des parents d'enfants et d'adultes atteints de handicaps associés (CLAPEAHA)

Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (FFAIMC)

FNATH, association des handicapés de la vie

Fondation motrice

Groupe Polyhandicap France (GPF)

Union Nationale des Associations de Familles de Traumatés Crâniens (UNAFTC)

Handicaps psychiques

Advocacy France

Fédération Nationale des Association d'Usagers en Psychiatrie (FNAPSY)

UNAFAM

Handicaps sensoriels

Association Française pour l'Information et la Défense des sourds s'Exprimant Oralement (AFIDEO)

Association Nationale de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (ANPEDA)

Association Valentin Haüy (AVH)

Bureau de Coordination des Associations des Devenus Sourds et malentendants (BUCODES)

Centre Ressources pour enfants et adultes Sourdaveugles et Sourds Malvoyants (CRESAM)

Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CFPSAA)

Fédération des Aveugles et handicapés visuels de France (FAF)

Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires (FSCS)

Institut National des Jeunes Sourds (INJS)

Maladies rares

Association Française contre les Myopathies (AFM)

Alliance Maladies Rares

ÉDITEUR

Centre
Hubertine Auclert
Mars 2014

DIRECTION ARTISTIQUE

MarieClaire Grafilles

IMPRIMERIE

Schraag

Remerciements

Le Centre Hubertine Auclert tient à remercier Martine Noël, Clémence Pajot et Justine Solano qui ont coordonné ce guide ainsi que l'ensemble des membres Club Féminisme et Handicap, pour leur implication sans faille : Du Côté des Femmes, Femmes pour le Dire Femmes pour Agir, la Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes Solidaires, la Maison des Femmes de Paris, le Planning Familial 94 et la Région Ile-de-France.

Les aides, analyses ou revendications portées par les associations féministes ne prennent pas toujours en compte les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap.

Qu'il s'agisse de leur engagement au sein de ces structures ou d'autres actions, elles se heurtent aux nombreux obstacles liés au manque d'accessibilité.

Une attention particulière doit être prêtée aux femmes handicapées qui subissent à la fois la domination masculine et les discriminations liées aux situations de handicap.

Parce que les discriminations se cumulent, trouver un emploi, participer à la vie publique, lutter contre les violences masculines... devient plus difficile encore.

À travers des fiches pratiques et un éclairage pédagogique sur les handicaps, ce guide accompagnera toutes les associations féministes (et les autres !) dans leurs démarches pour un meilleur accueil et une plus grande participation.

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, est un organisme associé de la Région Ile-de-France qui a pour principaux objectifs :

- / la sensibilisation des publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre*
- / la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes*
- / la production d'expertise dans ce domaine*



www.centre-hubertine-auclert.fr